



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2357

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Autorisations de programme 2009-2014 - Compte administratif 2010

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Bruno Gignoux

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthélémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011

Délibération n° 2011-2357

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Autorisations de programme 2009-2014 - Compte administratif 2010**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine met en œuvre ses projets d'investissements dans le cadre d'une liste des projets à réaliser au cours du mandat.

Cette liste constitue la programmation pluriannuelle des investissements (PPI).

La PPI actuelle a été adoptée par délibération n° 2008-0455 du conseil de Communauté du 15 décembre 2008 puis révisée par délibération n° 2010-1567 du 28 juin 2010.

Sa mise en œuvre couvre les exercices budgétaires de la période 2009 à 2014.

Parallèlement, la Communauté urbaine a choisi, depuis 2001, d'assurer la gestion de ses investissements opérationnels en autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP).

Selon l'article L 2311-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) : *"les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements (...). Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes"*.

Dans le cadre annuel, la réalisation du paiement des dépenses et de l'encaissement des recettes s'effectue toujours dans la limite des crédits ouverts au budget de l'année.

Les autorisations de programmes de la Communauté urbaine de Lyon sont déterminées au niveau de chacune des politiques publiques du plan de mandat.

En tant que dotations budgétaires destinées à l'engagement pluriannuel des dépenses d'investissements, le montant des AP est revu et adopté chaque année simultanément à l'adoption du budget primitif et par délibération distincte (article R 2311-9 du CGCT).

Ce dispositif présente notamment l'intérêt de maîtriser le rythme de lancement des projets en fixant chaque année la limite supérieure des dépenses d'investissement nouvelles qui pourront être engagées.

Le cadrage annuel des AP permet également de limiter les risques de dérapage entre les financements pluriannuels nouveaux et la capacité de paiement annuel déterminée par l'étude de la prospective budgétaire de la Communauté urbaine de Lyon.

Au même titre que le budget annuel, les autorisations de programme sont des actes budgétaires qui peuvent également faire l'objet de décisions modificatives en cours d'exercice.

Enfin, l'état des dépenses et recettes réalisées sur les AP donne lieu à l'adoption du compte administratif des investissements opérationnels, objet de la présente délibération.

- L'affectation des autorisations de programme

Le lien entre les autorisations de programme et les opérations qui enregistrent la réalisation comptable des projets d'investissements de la Communauté urbaine est réalisé par l'étape d'individualisation d'AP.

L'individualisation, ou affectation d'AP, consiste à réserver un financement sur une autorisation de programme pour l'attribuer spécifiquement à une opération déterminée.

Cette décision appartient au conseil de Communauté qui peut délibérer des individualisations d'AP lors de chaque séance publique dans la limite du montant disponible des AP.

Lorsqu'elle est individualisée, l'opération dispose alors d'un financement pluriannuel qui permet l'engagement comptable et la réalisation des dépenses et des recettes.

Ce dispositif permet d'adapter le financement des projets au plus près des besoins.

Le niveau d'avancement physique de certains projets peut, en effet, nécessiter des besoins de financements pluriannuels anticipés en cours d'année, alors que pour d'autres ce financement est reporté.

- Les autorisations de programme globales en 2010

Lors de l'adoption du budget primitif le 11 janvier 2010, le montant d'autorisations de programme nouvelles ou complémentaires a été fixé à 450 M€, dont 410,11 M€ pour le budget principal, 13,33 M€ pour le budget annexe des eaux, 26,50 M€ pour le budget annexe de l'assainissement et 0,06 M€ pour le budget annexe du restaurant communautaire.

Il s'agit de montants en charge nette (dépenses moins recettes directement liées à la réalisation du projet).

Au cours de l'exercice 2010, le conseil de Communauté a voté une décision modificative par délibération n° 2010-1867 du conseil de Communauté du 29 novembre.

Cette décision modificative a permis une redistribution des montants entre autorisations de programme globales (APG) afin des les ajuster par rapport à l'évolution des besoins de financement.

En revanche, ni leur montant total, ni leur répartition par budget n'ont été modifiés à cette occasion.

En fin d'exercice budgétaire 2010, il y a lieu de constater que 446,49 M€, soit 99,22 %, du montant global de la révision des APG (450 M€ en charge nette) ont été affectés par individualisation d'APG.

Ce montant d'individualisation a concerné 414 opérations d'investissement et s'est réparti à hauteur de 408,53 M€ pour le budget principal, 8,01 M€ pour le budget annexe des eaux et 29,95 M€ pour le budget annexe de l'assainissement.

Le tableau ci-après retrace l'évolution du montant des APG au cours de l'année 2010 et le montant des financements affectés aux opérations d'investissement à la date du 31 décembre 2010.

Tableau n° 1 : montant plafond autorisé des autorisations de programme globales en 2010 et montant individualisé en fin d'exercice (en charge nette) tous budgets confondus.

Autorisations de programme globales	Montant d'AP autorisé en 2010 Conseil du 11 janvier 2010	Montant d'AP autorisé en 2010 Conseil du 22 novembre 2010	Montant d'AP individualisé au 31 décembre 2010
A1 Garantir le dynamisme économique du Grand Lyon	17 120 000	8 615 000	19 061 141
A2 Réaliser de grands projets structurants	71 820 000	117 362 000	114 156 429

A3 Développer le rayonnement international de la métropole	5 910 000	12 110 000	12 028 562
B1 Favoriser la mixité	53 430 000	19 934 000	18 468 781
B2 Promouvoir une politique du logement équilibrée	54 810 000	56 172 000	56 059 610
B3 Construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens	0	1 450 000	1 400 000
C1 Développer la mobilité pour tous	134 530 000	131 265 000	126 206 029
C2 Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels agricoles	33 100 000	30 100 000	29 704 196
C3 Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires	14 630 000	8 830 000	8 772 577
C4 Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme	33 610 000	37 440 000	35 674 745
C5 Diminuer les consommations énergétiques, augmenter la part des énergies renouvelables	2 600 000	1 795 000	1 749 962
D1 Assurer le bon fonctionnement des services	28 440 000	24 927 000	23 209 132
Budget principal	410 110 000	410 110 000	408 528 951
Budget annexe des eaux	13 330 000	13 330 000	8 011 900
Budget annexe de l'assainissement	26 500 000	26 500 000	29 950 315
Budget annexe du restaurant communautaire	60 000	60 000	0
Total tous budgets	450 000 000	450 000 000	446 491 168

Les dépenses brutes réalisées en 2010 s'élèvent à près de 506,3 M€, soit une progression de + 14 % par rapport à l'exercice 2009 (441,9 M€).

La répartition est de 396,8 M€ pour le budget principal, 14,4 M€ pour le budget annexe des eaux, 94,9 M€ pour le budget annexe de l'assainissement et 0,2 M€ pour le budget annexe du restaurant communautaire.

En charge nette, cela représente un montant de 385,8 M€ se répartissant en 307,1 M€ pour le budget principal, 8,7 M€ pour le budget annexe des eaux, 69,8 M€ pour le budget annexe de l'assainissement et 0,2 M€ pour le budget annexe du restaurant communautaire.

Le taux d'individualisation des autorisations de programme atteint 99,22 % (87,27 % en 2009).

Au 31 décembre 2010, le taux de réalisation cumulé des autorisations de programme individualisées est à 42,57 % en dépenses (24,92 % fin 2009) et atteint 39,74 % en recettes (20,48 % fin 2009) sur l'ensemble des budgets.

Enfin, le ratio de couverture des autorisations de programme individualisées (rapport entre le stock des AP individualisées et le montant des crédits de paiement réellement dépensés au cours de l'exercice) est de 4,4 (3,8 au 31 décembre 2009). Cet indicateur permet d'évaluer aujourd'hui la durée d'extinction des autorisations de programme à un peu moins de 4 années et demi.

Le tableau n° 2 suivant illustre la progression des dépenses d'investissement opérationnel au cours des 6 dernières années dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI).

Tableau n° 2 : Progression des dépenses d'investissement opérationnel de 2005 à 2010.

Exercice	2005	2006	2007	2008	2009	2010
dépenses brutes	389,69	507,16	447,33	443,55	441,99	506,29
recettes	102,75	157,69	155,17	124,95	100,56	120,45
charge nette	286,94	349,47	292,16	318,60	341,43	385,84

Pour l'année 2009, qui marque le début de l'actuel plan de mandat, la réalisation s'est maintenue à un niveau élevé. En 2010, la progression des dépenses et des recettes réalisée témoigne d'un fort dynamisme dans la mise en œuvre et la réalisation de la PPI du plan de mandat.

- Les éléments d'analyse par autorisations de programme globales

Pour chaque autorisation de programme globale, le développement suivant présente les montants totaux réalisés en charge nette pour l'année 2010 ainsi que des éléments d'explication portant plus spécifiquement sur le coût des opérations ou catégories d'opérations pluriannuelles.

Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine de Lyon (A1), montant réalisé en 2010 : 11,61 M€

L'autorisation de programme globale A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine de Lyon comprend principalement les aménagements et requalifications de zones industrielles (ZI), le développement de ZAC à vocation économique, le soutien aux pôles de compétitivité ainsi que le volet enseignement et recherche du contrat de projet Etat-Région.

En 2010, les plus importants projets concernés sont la requalification de la ZI de Lyon sud est à Mions, Corbas et Saint Priest (1,49 M€), la ZI Sermenaz à Rillieux la Pape (1,14 M€) et le Conservatoire national des arts et métiers à Lyon 7° (0,91 M€).

Pour les 5 pôles de compétitivité, la dépense d'investissement a atteint 3,17 M€ pour Lyonbiopôle (1,41 M€), Axelera chimie environnement (1,12 M€), Lyon Urban Truck and Bus (0,345 M€), Loisirs numériques (0,24 M€) et Techtera (0,05 M€).

Enfin, les dépenses réalisées en faveur de la requalification des zones industrielles se sont élevées à 2,61 M€.

Réaliser de grands projets structurants (A2), montant réalisé en 2010 : 60,26 M€

Cette autorisation de programme globale permet de financer la transformation du territoire par les grands projets urbains comme le Carré de Soie, l'aménagement des rives de Saône de la Mulatière à Genay et Saint Germain au Mont d'Or, mais aussi en renforçant la vitalité des centres urbains en soutenant l'offre commerciale de proximité et en aménageant des espaces publics.

En 2010, les principales dépenses réalisées concernent plus particulièrement le projet Lyon Confluence à Lyon 2° (23,85 M€) et le secteur Nexans Girondins à Lyon 7° (21,46M€).

Dans une moindre mesure suivent les projets concernant les acquisitions des terrains SOVAFIM nécessaires à la réalisation du pôle multimodal de la Saulaie à Oullins (2,46 M€), la déconstruction de l'ancien marché d'intérêt national de Perrache à Lyon 2° (2,14 M€), le Carré de Soie pour le secteur Triangle TASE nord est à Vaulx en Velin (1,63 M€) et les voiries Renault Trucks à Saint Priest (1,62 M€).

Dans le même temps, les financements nouveaux accordés en 2010 se sont portés également sur le projet Lyon Confluence à Lyon 2° (29,21 M€ d'individualisation d'AP), le secteur Nexans Girondins à Lyon 7° (21,46 M€ d'individualisation d'AP), le Carré de Soie pour le foncier du secteur TASE (10 M€ d'individualisation d'AP) et l'espace Brotteaux à Lyon 6° (6,86 M€ d'individualisation d'AP).

Par ailleurs, les travaux primaires ainsi que les rachats d'ouvrages et la maîtrise foncière de la plupart des ZAC sont financés par cette autorisation de programme globale.

A eux seuls, les projets de ZAC ont généré 5,32 M€ de dépenses d'investissement réalisées et près de 9,78 M€ de financements nouveaux votés pour la période du mandat (essentiellement pour la ZAC du Centre à Caluire et Cuire avec 6,92 M€).

Développer le rayonnement international de la métropole (A3), montant réalisé en 2010 : 5,2 M€

Cette politique a pour ambition de développer la visibilité et l'attractivité de la Communauté urbaine de Lyon à l'international.

L'objectif est d'attirer les entreprises en favorisant notamment des grands projets comme le développement de l'aéroport Lyon Saint Exupéry, le développement d'infrastructures de télécommunications en très haut débit et des infrastructures routières.

Courant 2010, les dépenses d'investissement réalisées en faveur de cette politique ont concerné principalement le Théâtre national populaire de Villeurbanne (3,9 M€) et le Tronçon ouest du périphérique pour des acquisitions immobilières (0,9 M€).

Les affectations nouvelles d'autorisation de programme effectuées en 2010 ont également concerné ces 2 projets, respectivement pour 5,4 M€ et 6,5 M€ en charge nette.

Favoriser la mixité (B1), montant réalisé en 2010 : 20,04 M€

Cette autorisation de programme globale regroupe les actions en matière de politique de la ville dont les dispositifs sont les opérations de renouvellement urbain (ORU), les grands projets de ville (GPV) et le développement social urbain (DSU).

Il s'agit de favoriser la mixité, en particulier dans les grands quartiers d'habitat social où de nouveaux centres d'activités sont installés en accompagnement des opérations sur le logement. C'est aussi faciliter l'accès à l'ensemble des populations à la vie économique et culturelle.

Les principales actions ayant généré un important volume de dépenses en 2010 sont le projet du viaduc Mermoz à Lyon 8° (5,5 M€), le GPV de la ZAC de Vénissieu à Vénissieux (5,12 M€), la copropriété du quartier du Terrailon à Bron (3,05 M€) ainsi que les avenues Gabriel Péri et Charles de Gaulle à Vaulx en Velin (2,35 M€).

Globalement, en 2010, les opérations de type ORU ont reçu des financements complémentaires en dépenses pour 3,17 M€ (dont ORU du centre Epareca à Bron + 1,65 M€).

0,97 M€ a été affecté en 2010 au DSU ville nouvelle à Rillieux la Pape.

Enfin, la Communauté urbaine de Lyon a individualisé un montant complémentaire de 8,95 M€ au profit des GPV et, plus particulièrement, celui concernant Vernay Verchères à Vaulx en Velin (6,65 M€ en dépenses).

Promouvoir une politique du logement équilibrée (B2), montant réalisé en 2010 : 27,21 M€

Cette autorisation de programme globale répond à la volonté de proposer une offre de logements variée et équilibrée sur tout le territoire.

Les actions sont conduites en partenariat avec l'Etat, la Région et les organismes de logements sociaux.

La Communauté urbaine maintient depuis le précédent mandat un effort particulier sur sa politique en faveur du logement social.

Au cours de l'année 2010, les actions en faveur du logement social (acquisitions en réserves foncières) ont généré 36,47 M€ de dépenses brutes d'investissement.

La création des aires d'accueil des gens du voyage et leur maintenance, dans le cadre de la compétence prise par la Communauté urbaine au cours du précédent mandat, a nécessité 2,31 M€ de dépenses.

La Communauté urbaine de Lyon a également poursuivi son action en faveur du logement en effectuant des acquisitions à Saint Priest centre pour 1,12 M€.

Enfin, cette politique a bénéficié d'une enveloppe nouvelle de crédits pluriannuels à hauteur de 56,06 M€ en 2010 (dont 50,81 M€ nouveaux en faveur du logement social).

Construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens (B3), montant réalisé en 2010 : 0,65 M€

La Communauté urbaine fait vivre de nombreuses instances qui favorisent les échanges, l'écoute des élus et des habitants dans le cadre de la réalisation des projets.

De plus, la révision du PLU participe à ce dialogue et fait actuellement l'objet d'une opération pluriannuelle financée sur cette autorisation de programme globale.

En 2010, les investissements relatifs au PLU se sont élevés à 627 760,58 € de dépenses réalisées en et 1,4 M€ d'autorisation de programme individualisée.

Développer la mobilité pour tous (C1), montant réalisé en 2010 : 136,51 M€

Cette autorisation de programme globale a pour vocation de financer les investissements relatifs à plusieurs catégories d'opérations en faveur des déplacements.

Il s'agit notamment d'encourager l'usage des transports en commun en accompagnant les travaux de la ligne du tramway T4, les parcs de stationnement, la ligne de trolleybus ou encore le partenariat avec la SNCF, RFF et la Région Rhône Alpes dans le cadre des projets REAL.

Le développement des nouvelles mobilités urbaines est encouragé en s'appuyant sur l'exploitation approfondie du système de gestion de la circulation Criter ainsi que sur le maintien en état du réseau, les actions de voirie de proximité et la prise en compte des obligations réglementaires, notamment pour la sécurité dans les tunnels.

Enfin, il s'agit d'intervenir en faveur des modes doux en développant les pistes cyclables et en prenant en compte dans chaque projet la question de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

L'autorisation de programme globale comprend quatre grandes catégories d'opérations : les opérations globalisées de voirie de proximité (investissements récurrents programmés chaque année), les opérations de voirie d'un montant supérieur à 200 k€, les opérations liées à l'amélioration du trafic routier et des infrastructures (tunnels, parcs de stationnement) et les opérations liées aux transports en commun (aménagement connexes aux lignes de tramway, accès et aménagement des gares).

Les opérations globalisées de voirie ont mobilisé 41,68 M€ de dépenses en 2010.

Les travaux de proximité, le gros entretien et la réparation des chaussées constituent la majeure partie de ces dépenses avec respectivement 15,99 M€ et 5,48 M€. Le détail des actions est communiqué dans le rapport annuel d'activité de la Communauté urbaine pour la bonne information des communes.

Les opérations de voirie individualisées (projets supérieurs à 0,2 M€) au niveau des communes de l'agglomération ont été engagées pour un montant global de dépenses de 27 M€, avec par exemple, le tunnel Brotteaux-Servient à Lyon 8° (2,88 M€), l'aménagement d'une zone 30 dans les 1er, 2°, 4° et 5° arrondissements de Lyon (2,78 M€), le parc des tables Claudiennes à Lyon 1er (2,6 M€).

Les projets de développement des transports en commun ont également été une priorité du précédent mandat qui se poursuit actuellement avec l'achèvement de la réalisation des lignes de tramway (LEA, C 1 - C 2 et T4).

Ces projets, réalisés avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Sytral), ont bénéficié des financements de la Communauté urbaine dans le cadre d'aménagements connexes ou de subventions au Sytral maître d'ouvrage.

La totalité de ces projets a représenté 2,94 M€ de dépenses au cours de l'année 2010.

La Communauté urbaine s'est également engagée dans une politique de partenariat avec Réseau ferré de France (RFF), matérialisée par son implication financière dans le développement du Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (Real) et par la participation à l'aménagement des accès et abords des gares sur le territoire communautaire.

Au cours de l'année 2010, la Communauté urbaine a dépensé 4,6 M€ pour les dossiers ferroviaires.

Par ailleurs, la Communauté urbaine accueille sur le site de la Guillotière à Lyon 7° un centre de maintenance des TGV pour lequel son engagement se monte à 54 M€. Une subvention d'équipement de 12 M€ a été versée en 2009 puis à nouveau en 2010.

Dans le cadre de sa politique d'amélioration du trafic urbain, la Communauté urbaine participe, par le biais d'aménageurs privés, à la création et à la gestion des parcs de stationnement. Cela a représenté 6,5 M€ de dépenses en 2010, principalement en faveur du parc de stationnement des Tables claudiennes à Lyon 1er (2,6 M€), du parc du Gros caillou sur les secteurs de Lyon 1er et Lyon 4° (1,37 M€) et du parc Perrache archives à Lyon 2° (1,28 M€).

La gestion des tunnels prend une part importante dans les budgets d'investissement du fait des mises aux normes imposées à ce type d'équipement.

En 2009, le lancement des financements nécessaires à l'importante rénovation du tunnel sous la Croix-Rousse à Lyon 4° a été décidé avec 67,22 M€ d'autorisation de programme individualisée.

De fait, les dépenses réalisées en 2010 sont en nette augmentation avec 31,77 M€. Elles concernent principalement le tunnel sous la Croix-Rousse (25,85 M€) et, dans une moindre mesure, le tunnel Brotteaux-Servient à Lyon 3° (2,88 M€).

Les travaux concernant le Centre d'échange de Lyon Perrache à Lyon 2° sont rattachés à cette politique publique. Ils ont généré 2,98 M€ de dépenses d'investissement en 2010.

Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels agricoles (C2), montant réalisé en 2010 : 15,51 M€

Cette politique contribue à valoriser la place de la nature dans l'agglomération lyonnaise en réaménageant notamment les rives de la Saône depuis la Mulatière jusqu'à Genay, en poursuivant le projet de l'Anneau Bleu, en transformant l'ancienne caserne Sergent Blandan et en soutenant des projets nature sur tout le territoire.

Les opérations relatives au projet directeur Rives de Saône ont généré en 2010 1,64 M€ de dépenses, concernant principalement le quai Saint Antoine à Lyon 2° (0,3 M€), le chemin nature sur les secteurs de Lyon 4° et Caluire et Cuire (0,23 M€) et la promenade de Fontaines sur Saône (0,21 M€).

Courant 2010, Rives de Saône a poursuivi sa montée en charge avec des financements nouveaux votés par individualisation d'autorisation de programme à hauteur de 8,27 M€.

Dans le cadre du projet de l'Anneau Bleu, l'aménagement du canal de Jonage à Décines Charpieu a nécessité 2,15 M€ de dépenses en 2010, tandis que la passerelle de Décines Charpieu a bénéficié pour sa part d'un engagement financier supplémentaire de 4,12 M€ en 2010.

Le site de la caserne Sergent Blandan à Lyon 7° a été acquis en 2008 pour 30,9 M€. En 2010, les investissements relatifs à ce site ont coûté 0,35 M€ dans la perspective de son futur d'aménagement (3 M€ complémentaires affectés au projet en 2010).

La part des financements réservés aux projets "nature", "jardins" et "soutien à l'agriculture" a progressé à 0,18 M€ en 2010.

Afin d'atteindre ses objectifs concernant la maîtrise de l'étalement urbain et la valorisation des espaces naturels et agricoles, la Communauté urbaine met en œuvre une action foncière (acquisitions et réserves foncières).

L'ensemble des opérations nécessaires à la maîtrise du foncier a généré 10,33 M€ en 2009 (en charge nette). Sur la même période, c'est près de 12,4 M€ d'autorisation de programme qui ont été affectés au financement de ces opérations.

Parmi ces actions foncières, les acquisitions réalisées pour le compte de tiers sont neutres à terme et génèrent des recettes de cessions tout comme les acquisitions et cessions en annuités. En 2010, 12 M€ en dépenses et en recettes ont été affectés à ces opérations.

Enfin, courant 2010, les recettes enregistrées au titre des cessions se sont élevées à 14,66 M€ (recettes brutes).

Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires (C3), montant réalisé en 2010 : 7,65 M€

Les objectifs de cette autorisation de programme globale sont de financer les projets favorisant la réduction des déchets à la source, limitant l'incinération et permettant d'augmenter leur valorisation au meilleur coût.

Cette stratégie est mise en oeuvre avec la réalisation de déchèteries supplémentaires pour mieux desservir l'ensemble des habitants et la maintenance régulière de l'usine d'incinération afin de maintenir une bonne qualité des rejets atmosphériques et de production de chaleur.

Le plan de mandat précédent prévoyait déjà la rénovation ou la construction de déchèteries pour mieux desservir l'ensemble du territoire communautaire. Treize projets ont ainsi été engagés pour un montant total réalisé à la clôture, le 31 décembre 2008, de 4,2 M€.

En 2010, les études concernant une nouvelle déchetterie impasse des Lièvres à Caluire et Cuire ont été engagés pour 80 000 €.

L'essentiel des dépenses réalisées et des financements nouveaux engagés s'est porté sur la maintenance de l'usine d'incinération de Lyon Sud (3 M€ de dépenses réalisées et 3,9 M€ de financements nouveaux engagés) et l'acquisition de véhicules nécessaires au service de la propreté (3,53 M€ de dépenses réalisées et 4,25 M€ de financements nouveaux engagés).

Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme (C4), montant réalisé en 2010 : 77,89 M€

Cette politique est portée par trois des budgets communautaires : le budget principal pour la maîtrise des eaux pluviales et la gestion des ruisseaux, le budget annexe des eaux pour garantir l'alimentation en eau potable de la population ainsi que sa préservation et le budget annexe de l'assainissement pour le traitement des eaux usées.

Dans ce cadre, sont financés les investissements propres aux activités d'adduction et de sécurisation de l'eau potable ainsi que les travaux sur les réseaux réalisés à l'occasion des opérations de voirie ou d'aménagement urbain.

Les opérations globalisées d'entretien des réseaux, de sécurisation de la distribution et de la ressource en eau potable ont représenté 6,8 M€ en charge nette au cours de l'année 2010.

Parmi les opérations menées au titre du budget annexe des eaux, il convient de noter les réseaux du site Renault Trucks à Saint Priest (0,31 M€), la rue des Pives à Saint Priest (0,18 M€), la sécurisation du site de Croix-Luizet à Villeurbanne (0,15 M€) et la route du Grand Guillermet à Cailloux sur Fontaines (0,146 M€).

En ce qui concerne les investissements liés au traitement des eaux usées, les usines d'épuration et les travaux sur les réseaux d'assainissement, les opérations globalisées ont représenté 12,8 M€ de dépenses en 2010.

Ces opérations ont entraîné surtout des dépenses pour l'entretien des stations (1,53 M€), des réseaux (7,19 M€) et des branchements pour compte de tiers (4,08 M€).

Les projets les plus lourds en dépenses d'investissement 2010 conduits par la direction de l'eau ont concerné la station de la Feyssine à Villeurbanne (30,71 M€). Cette station est la 10^e construite dans l'agglomération. Elle est réalisée dans le respect des normes environnementales et sera peu consommatrice d'énergie.

Les autres projets concernés sont la mise aux normes de la station d'épuration à Saint Fons (27,52 M€), la station d'épuration de Neuville sur Saône (3,94 M€) et l'émissaire de la plaine de l'est à Villeurbanne (3,89 M€).

Dans le domaine de la gestion des eaux pluviales, les opérations globalisées pour l'entretien et la maintenance des galeries drainantes, hydrants et réseaux hydrauliques ont été réalisées à hauteur de 2,37 M€ en dépenses.

Enfin, certaines opérations spécifiques de gestion des eaux pluviales et de prise en compte des problématiques de ruissellement ont conduit à des dépenses en 2010 sur cette autorisation de programme globale et au titre du budget principal.

Il s'agit en particulier du quartier de la Beffe et Montcourant à Dardilly (0,99 M€), de la rue du Moulin d'Arche à Saint Cyr au Mont d'Or (0,43 M€) et du bassin de Parilly sur les secteurs de Saint Priest et Vénissieux (0,4 M€).

Diminuer les consommations énergétiques, augmenter la part des énergies renouvelable (C5), montant réalisé en 2010 : 2,15 M€

La Communauté urbaine agit directement dans ce domaine en intervenant principalement sur son patrimoine bâti et sur son parc de véhicules.

D'autres actions sont conduites en partenariat avec d'autres acteurs comme les OPAH pour les opérations de réhabilitation.

La plantation et le renouvellement d'arbres d'alignement dans le cadre des projets de voirie concourent également à la réalisation de cette politique du mandat. En 2010, les plantations d'arbres ont impacté les dépenses à hauteur de 1,82 M€.

La végétalisation du Centre d'échange de Lyon Perrache a généré une dépense de 0,19 M€ en 2010.

L'opération de rénovation de l'étanchéité des toitures de l'hôtel de Communauté, lancée en 2009 avec un financement individualisé de 0,76 M€, est entrée dans sa phase de réalisation.

Enfin, les opérations en faveur des économies d'énergie engagées courant 2009 dans le cadre du plan de relance de l'économie ont dégagé une dépense de 0,11 M€ en 2010 (rénovation des chaufferies et installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communautaires).

Assurer le bon fonctionnement des services (D1), montant réalisé en 2010 : 21,12 M€

Cette autorisation de programme globale regroupe des opérations globalisées et quelques opérations individualisées de plus de 0,2 M€ nécessaires au fonctionnement de l'administration communautaire dans les domaines de l'informatique, des bâtiments, des mobiliers, matériels et véhicules.

L'entretien, l'aménagement et l'équipement des bâtiments communautaires principalement sur les sites des subdivisions des services urbains et hors hôtel de Communauté, a nécessité 6,86 M€ de dépenses en 2010.

L'hôtel de Communauté a fait l'objet de travaux (changement de moquettes, rénovation des sanitaires, armoires électriques, etc.) pour un montant de 0,6 M€.

La maintenance et le renouvellement informatique, ainsi que le développement de projets ont nécessité 3 M€ de dépenses, dont 0,52 M€ pour le projet Greco (gestion des réclamations des usagers).

La Communauté urbaine a consacré également 1,28 M€ au remplacement des divers mobiliers et matériels pour le fonctionnement des services.

Enfin, les dépenses de renouvellement des véhicules légers mais surtout des poids lourds (véhicules de collecte et de nettoyage notamment) ont représenté 2,6 M€ en 2010.

Au sein de cette autorisation de programme globale, les plus importants financements affectés en 2010 ont concerné le projet Filigrane (remplacement du système d'information finances) pour 5,8 M€, la subvention d'équipement au Symalim (1,73 M€) et l'installation des services urbains à Vénissieux (0,95 M€).

L'opération de restructuration du restaurant communautaire a été décidée au cours du mandat 2002-2008 pour un montant de 3,6 M€. En 2010, les dépenses relatives à cette opération se sont élevées à 0,15 M€. Elles impactent le budget annexe du restaurant communautaire dont le financement des investissements provient d'une subvention du budget principal.

Le tableau n° 3 ci-après récapitule l'ensemble des éléments pour chaque autorisation de programme globale. Par ailleurs, le détail des montants individualisés et réalisés au cours du mandat pour chaque opération présenté par autorisation de programme est annexé à la présente délibération.

Tableau n° 3 : Consommation des autorisations de programme globales au cours du mandat 2009-2014 (en € en charge nette)

Autorisations de programme globales	Total APG individualisées	Crédits de paiement 2009-2014 réalisés au 31 décembre 2010	Dont crédits de paiement 2010 réalisés au 31 décembre 2010	Reste à réaliser
A1 Garantir le dynamisme économique du Grand Lyon	101 063 994,42	29 570 841,65	11 607 981,62	71 493 152,77
A2 Réaliser des grands projets structurants	268 336 230,52	94 793 198,99	60 264 594,79	173 543 031,53
A3 Développer le rayonnement international de la métropole	16 766 586,26	5 880 977,51	5 200 080,91	10 885 608,75
B1 Favoriser la mixité	73 112 569,23	28 928 434,61	20 041 954,252	44 184 134,62
B2 Promouvoir une politique du logement équilibrée	180 242 398,40	77 278 494,99	27 214 501,87	102 963 903,41
B3 Construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens	2 589 691,90	1 028 735,67	655 186,42	1 560 956,23
B4 Promouvoir la solidarité à travers le monde	8 482,00	- 35 925,00	-35 925,00	44 407,00
C1 Développer la mobilité pour tous	649 649 399,37	257 700 361,60	136 512 762,49	391 949 037,77
C2 Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels agricoles	57 597 638,06	27 235 839,67	15 510 215,38	30 361 798,39
C3 Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires	24 138 782,04	15 050 993,71	7 649 388,32	9 087 788,33
C4 Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme	217 171 826,80	143 726 664,14	77 888 177,59	73 445 162,66
C5 Diminuer les consommations énergétiques, augmenter la part des énergies renouvelables	6 425 964,10	4 112 421,12	2 149 930,10	2 313 542,98
C6 Garantir un environnement sain et prévenir les risques	107 792,83	106 841,90	57 914,39	950,93
D1 Assurer le bon fonctionnement des services	74 205 401,56	41 901 810,35	21 123 799,73	32 303 591,21
Budget principal	1 448 598 982,82	580 890 012,77	307 118 386,22	867 708 970,05
Budget annexe des eaux	29 107 420,00	18 515 736,49	8 731 446,01	10 591 683,51
Budget annexe de l'assainissement	190 037 667,96	127 560 381,82	69 824 060,83	62 477 286,14
Budget annexe du restaurant communautaire	3 672 686,71	313 559,83	166 669,80	3 359 126,88
Tous budgets	1 671 416 757,49	727 279 690,91	385 840 562,86	944 137 066,58

- Les opérations soldées au cours de l'exercice 2010

L'article L 2311-3 du code général des collectivités territoriales indique que les autorisations de programme (dotations budgétaires pluriannuelles) "demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation".

L'individualisation d'une autorisation de programme, en tant que découpage de la dotation budgétaire pluriannuelle, doit également être soldée lorsque l'opération d'investissement qu'elle finance est arrivée à échéance.

Le solde d'une autorisation de programme individualisée permet d'annuler le reliquat d'autorisation de programme individualisée qui n'a pas été consommé et de constater simultanément la clôture définitive de l'opération comptable.

Ce processus permet de mettre à jour la comptabilité de toutes les autorisations de programme individualisées devenues inutiles et d'en réduire l'encours.

Il contribue à réduire le reste à réaliser sur les autorisations de programme individualisée et redonne des marges de manœuvre pour l'affectation de nouveaux financements à d'autres projets de la Communauté urbaine.

C'est pourquoi, il est régulièrement nécessaire de suivre la situation des projets terminés et de s'assurer que l'ensemble des écritures comptables afférentes (paiement ou encaissement) ont été réalisées sur l'opération comptable support.

Enfin, l'individualisation des autorisations de programme faisant l'objet d'un vote du conseil de Communauté, il est proposé, à l'occasion du vote du compte administratif des autorisations de programme, l'adoption d'un état des opérations clôturées et des individualisations d'AP soldées.

En 2010, 88 opérations d'investissement ont atteint le terme de leur réalisation et ont fait l'objet d'une clôture comptable.

Les mouvements de solde ont alors permis de diminuer de 10,23 M€ en dépenses et 0,83 M€ en recettes (soit 9,4 M€ en charge nette) l'encours d'individualisation d'AP en 2010 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

Constate :

a) - la réalisation des autorisations de programme votées à la clôture de l'exercice 2010, en conformité avec la réalisation constatée au compte administratif 2010 en charge nette, à hauteur de :

- budget principal :

. 1 448 598 982,82 € individualisés,
 . 580 890 012,77 € réalisés,

- budget annexe des eaux :

. 29 107 420,00 € individualisés,
 . 18 515 736,49 € réalisés,

- budget annexe de l'assainissement :

. 190 037 667,96 € individualisés,
 . 127 560 381,82 € réalisés,

- budget annexe du restaurant communautaire :

. 3 672 686,71 € individualisés,
 . 313 559,83 € réalisés,

b) - la réalisation détaillée par autorisations de programme individualisées figurant au tableau ci-après annexé,

c) - la situation des opérations clôturées et des individualisations d'autorisation de programme soldées au cours de l'exercice 2010, comme ci-après annexé.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.